

Conseil Municipal - 06 septembre 2011 - séance publique

Présents		Absents excusés	
Pascale POBLET	Michel MURDINET	Alain BOUCAUT a donné pouvoir à Pascale POBLET	Lynda CHOROT a donné pouvoir à Michel MURDINET
Laurent GERBAUX	Philippe DESPESE	J-Michel ANSELMIER a donné pouvoir à Stéphane C- BELLEY	Corinne FABRE a donné pouvoir à Philippe PASCAL
Marion CORVEZ	Michel NOEL		Cécile SUPTITZ a donné pouvoir à Marion CORVEZ
Philippe PASCAL	Stéphane COING-BELLEY Robert CECCON		
Absent :	Marie GUILLAUD		
Secrétaire de séance	Laurent GERBAUX		

Après lecture et approbation des comptes rendus des 5 et 17 juin ainsi que celui du 5 juillet 2011, à l'unanimité, Mme P. POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 21h.

Point n° 1. Emplois

1. Emploi et reprise Gilles Daguet :

- Suite à sa demande, à compter du 1^{er} septembre 2011, M. Daguet est reclassé dans son emploi avec un temps partiel de 14 heures qui vient en complément de la pension d'invalidité qu'il perçoit. Une convention d'action est mise en place entre la commune et le Service d'Accompagnement Professionnel de l'AFIPAEIM. Une personne est nommée pour accompagner Gilles dans sa reprise de travail. Coût horaire dû : 50€ - il faut compter 50 heures sur l'année, soit une dépense prévisible de 2 500€ pour la période du 29/06/2011 au 28/06/2012. Le FIPHFP viendra en déduction selon le classement de l'accompagnement choisi : soit pour évaluation (enveloppe plafond de 10 000€), soit accompagnement sur lieu de travail (17,22€ de l'heure), soit un peu de chaque ce qui paraît le plus judicieux. Avis favorable avec 14 voix Pour.

2. Embauche André Vernay :

Le Contrat Unique d'Insertion se termine le 07 octobre. Plusieurs possibilités s'offrent aujourd'hui : 1/ ne pas garder ce second emploi, 2/ établir un CDD pour les années restant à André jusqu'à sa retraite, 3/ Embaucher M. Vernay avec un CDI sur les mêmes bases horaires, après un stage de 12 mois, au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe. Avis favorable avec 14 voix Pour à la 3^{ème} solution, après de nombreux échanges.

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe avec 20 heures par semaine et stage de 12 mois à compter du 08 octobre 2011. Echelle III - Echelon 1^{er} - Indice brut : 297 - Indice majoré : 295 (voir ancienneté acquise avec années antérieures)

3. Régime indemnitaire :

Mise en place du régime indemnitaire pour les agents classés aux grades « Adjoint Technique » et « Rédacteur », à compter du 1^{er} octobre 2011. Avis favorable avec 13 voix Pour et 1 Abstention.

4. Affiliation à la CNRACL :

Rappel de la délibération du 10/11/2009. DECIDE la mise en place de l'affiliation à la CNRACL pour l'emploi de rédacteur. Avec 13 voix Pour et 1 Abstention.

CHARGE Madame Poblet de la mise en place de toutes ces actions et l'AUTORISE à signer tous les documents nécessaires à leur mise en place.

Point n° 2. Gestion des Emplois CCVI pour 2012

Compte rendu de la rencontre entre élus et personnels administratifs des 3 communes de la CCVI : chaque commune devra reprendre à sa charge le personnel des écoles, cantine et garderie dès le 1^{er} janvier 2012. Les contrats devront être re-signés avec chaque agent. Pour Montaud : 2 emplois en CDI et 3 en CDD. La gestion du matériel, de l'entretien (ménage, etc..) reviendra à la charge totale de la commune.

Le poste d'Amandine Mermet qui effectue le lien, la gestion entre les salariés, le remplacement serait maintenu avec prise en charge du salaire par les 3 communes sur une répartition à valider.

Un logiciel « Paie » pour la mairie de Montaud serait à envisager (pour emplois Mairie, Ecole + salarié EPS).

Point n° 3. Subventions du conseil Général

Compte rendu du groupe de travail sur les subventions allouées par le Conseil Général. Il reste pour les 2 années à venir 970 000 € à répartir. Des critères ont été mis en place par un groupe de travail. Critères liés à l'indice de richesse, aux subventions déjà obtenues précédemment, à la diminution de certains taux de subvention (comme la voirie communale). Cette proposition doit être validée par le Territoire.

La Commune de Montaud se situe dans les communes ayant perçues plus de 250 000 € de subvention entre 2007 et 2011. Seuls les dossiers déposés pour des travaux d'urgence ou/et de sécurité seront examinés.

Point n° 4. TRAVAUX

1. Route de Face Belle

- ✓ Résultat de l'ouverture de la consultation : Un seul pli présenté par COFORET ; les 2 autres n'ont pas le temps de faire une proposition.
Montant de la maîtrise d'œuvre, proposé par COFORET : 9 500 € HT soit 11 362 € TTC.
DECIDE avec 13 voix Pour et 1 Abstention, de confier la maîtrise d'œuvre à COFORET.
Et DECIDE donc de poursuivre le projet.
- ✓ Les subventions : celle de l'Etat et Europe soit 70% est validée, mais celle du Conseil Général (10%) est en suspend. La participation des propriétaires est d'environ 5 400 €.
- ✓ Une convention doit être mise en place avec la commune de La Rivière pour établir les modalités de prise en charge de la somme restant à financer.
- ✓ La Commune de Montaud a obtenu l'accord de Madame Blondel concernant la cession de sa parcelle pour le prix de 6 000 €. Un acte sera établi pour l'acquisition des parcelles 31 et 142, après avis favorable avec 13 voix Pour et 1 Abstention.

2. Terrain des Ramées

- ✓ Information : Laetitia Fabry, qui a suivi le dossier, quitte la société Epure.
- ✓ Une consultation est lancée auprès de 6 bureaux pour la mission de coordonnateur SPS (Santé Protection et Sécurité) pour les 2 lots. avis favorable avec 13 voix Pour et 1 Abstention.
- ✓ Un appel d'offres est en cours de préparation et sera lancé courant de cet automne. Le planning a été établi avec les services de la DDT et la société EPURE. Avis favorable avec 13 voix Pour et 1 Abstention

3. Salle des fêtes

Un projet a été établi par les services de la DDT.

Au vu des subventions qui peuvent être accordées pour des travaux de mise en sécurité, il convient de déposer un dossier de demande de subvention au plus tôt et donc de retravailler le projet. Avis favorable au dépôt d'un dossier pour la partie purement « sécurité » avec 12 voix Pour et 2 Abstention

Point n° 5. DEMISSION

Le Conseil prend acte de la demande de Cécile SUPTITZ de démissionner de son poste d'adjoint, elle reste toutefois au conseil. Son courrier sera adressé en Préfecture pour notification.

Point n° 6. COURS E.P.S. avec le SIVOM

Suite à la demande de l'école de Montaud pour la poursuite des cours d'Education Physique et Sportive pour l'année scolaire 2011/2012, avec Céline Diaz. DECIDE avec 13 voix Pour et 1 Abstention, de prendre en charge financièrement ces cours mis en place dans le cadre du SIVOM. (Pour info : septembre/décembre 2010 = 870€ et 1^{er} semestre 2011 = 945 €)

Point n° 7. ADHESION à CREABOIS

Suite au dossier de demande d'adhésion reçu de Créabois, le Conseil DECIDE avec 3 voix Pour, 2 Contre et 9 Abstention, de ne pas adhérer à Créabois.

Il s'agit d'une association d'interprofessions forêt-bois.

Point n° 8. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Talus – bords des voies communales** – Suite à l'élagage réalisé par Pascal C-Belley et aux échanges, PROPOSE de faire un travail de fond pour permettre un meilleur élagage pour l'avenir et faciliter le travail. Avis favorable pour effectuer un état des lieux des besoins. Prévoir un élagage à l'autonome.
- ✓ **ERDF** – Suite au dossier de demande de permis de construire de Philippe Coing-Roy, eRDF demande une participation de 1093,75€ HT (60% de 1822,92€ HT) soit 1 308,13€ TTC à la Commune pour renforcer le secteur. Le conseil DECIDE avec 12 voix Pour et 2 Abstention, d'accepter de prendre en charge la participation demandée par eRDF.
- ✓ **Dossier VERTARIS** – Rapport et conclusions du commissaire enquêteur avec un avis favorable – à votre disposition en mairie.
- ✓ **Vitesse dans le village** – suite à la demande de parents du centre village, une réunion a été fixée le mercredi 20 septembre à 20h30 en mairie.
- ✓ **Plan Communal de Sauvegarde** – La dernière réunion est arrêtée au 15 septembre 2011 à 20h30 pour tout le conseil municipal. Travail sur le document transmis avant réunion finale avec l'expert.
- ✓ **Travaux Voirie communale – La Combe** - Ils seront réalisés fin septembre. Afin que tout soit en règle, il convient de faire réaliser un levé de terrain pour la partie qui touche la propriété Chorot. Un acte administratif sera établi ensuite. La cession se fera à titre gratuit. DONNE un avis favorable avec 12 voix Pour et 2 Abstention. DEMANDE à la société Géo Consult à St Marcellin son tarif pour effectuer le levé de terrain.